



Le gouvernement a reconnu aux Collectivités territoriales décentralisées leur autonomie managériale et financière au cours de la première session du Conseil national de la Décentralisation au titre de l'année 2018.

Le renforcement du processus de décentralisation se poursuit au Cameroun. C'est du moins ce qui ressort de la première session ordinaire du Conseil national de la Décentralisation au titre de l'exercice 2018, présidé 07 août 2018 par Philémon Yang, Premier ministre, chef du gouvernement. Cinq principaux points étaient inscrits à l'ordre du jour dont les plus saillants sont : l'exposé du ministre des Finances sur « la mise à la disposition des différents bénéficiaires (Communes, Communautés urbaines, Structures d'accompagnement et Magistrats municipaux s'agissant de leur rémunération) des ressources issues de la Dotation générale de la Décentralisation et des impôts locaux soumis à péréquation, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018».

L'exposé du ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire sur « les nouvelles modalités d'allocation des ressources aux Communes et aux Communautés Urbaines, en application de la circulaire n°001/CAB/PRC du 20 juin 2018 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2019».

Une session qui intervient comme l'a relevé le Premier ministre, chef du gouvernement, dans

un contexte marqué par la création depuis le 02 mars 2018, du ministère de la Décentralisation et du Développement local, chargé de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local.

A cet effet, il a appelé l'ensemble du gouvernement à se mobiliser, pour donner corps au discours itératif du président de la République, relativement à l'accélération du processus de décentralisation. Le Secrétariat permanent du Conseil national de la Décentralisation a informé que pendant l'inter session, cette instance a notamment mené des diligences relatives à la mise en œuvre des directives du chef du gouvernement visant au renforcement du processus de décentralisation, et a procédé à la présentation du projet de document d'Indice du développement local.

Le Minat lui, a évoqué les chantiers prioritaires de son département ministériel, entre autres: la réalisation des préalables d'ordre juridique et institutionnel nécessaires à la mise en place des Régions; la prise en compte des spécificités des Collectivités territoriales décentralisées et la reconnaissance de leur autonomie managériale et financière; l'actualisation du projet de Stratégie nationale de la Décentralisation. Présentant le projet de document d'Indice de développement local du Cameroun, le Secrétaire permanent du CND a indiqué que sa relecture, sous la supervision du Secrétaire général des Services du Premier ministre, a permis de prendre en compte les observations formulées par les membres du Conseil lors de sa session du 29 décembre 2015.

Au terme des travaux et prenant acte des avis et contributions des membres du Conseil, le Premier ministre, chef du gouvernement, a déclaré le projet de document d'Indice de Développement local du Cameroun, adopté.